

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE QUATORZE et le 26 JUIN à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 20 JUIN 2014, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mmes Anne SERRE - Marie-Josée HENRARD - Viviane LOUME-SEIXO - M. Bertrand GAUFRYAU, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - Mrs Michel BREAN, Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Régine LAGOUARDETTE - M. Bruno JANOT - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIÈRE-BARGAOUI jusqu'à 20 h 30 - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Mme France POUDEX - M. Eric DARRIÈRE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : M. Jean-Pierre LALANNE - M. Serge BALAO - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Vincent NOVO - Mmes Axelle VERDIÈRE-BARGAOUI à partir de 20h30 - Valériane ALEXANDRE - M. Pascal DAGES

POUVOIRS :

M. Jean-Pierre LALANNE donne pouvoir à Mme Elisabeth BONJEAN

M. Francis PEDARRIOSSE donne pouvoir à M. André DROUIN

Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU donne pouvoir à M. Bertrand GAUFRYAU

M. Vincent NOVO donne pouvoir à M. Stéphane MAUCLAIR

Mme Axelle VERDIÈRE-BARGAOUI donne pouvoir à Mme Marianne BERQUE-MANSAS à partir de 20h30

Mme Valériane ALEXANDRE donne pouvoir à Mme Viviane LOUME-SEIXO

M. Pascal DAGES donne pouvoir à M. Julien DUBOIS

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET : ATRIUM : SAISON CULTURELLE 2014/2015 : PROGRAMME, TARIFS, PLAN DE FINANCEMENT, DEMANDE DE SUBVENTION

Dans le cadre de sa programmation culturelle, la Ville de Dax souhaite :

- rendre plus lisible l'offre culturelle proposée tout au long de la saison
- proposer des spectacles de qualité
- assurer une certaine diversité afin de prendre en compte les attentes de tous
- favoriser l'accès à la culture au plus grand nombre et notamment en complétant cette offre par des actions spécifiques envers des publics ciblés souvent éloignés de cette offre culturelle
- favoriser l'élargissement, la recherche et le décloisonnement des publics.

Dans le respect de ce cadre, les programmations artistiques de cette nouvelle saison culturelle ont été proposées par la compagnie Arguia Théâtre dans le cadre du marché public de résidence association.

Autour de cette programmation de 12 spectacles payants, des actions de sensibilisation et de formation des publics seront organisées.

Le programme détaillé des spectacles payants de la saison culturelle 2014/2015 ainsi que les tarifs sont présentés en annexe.

Le budget prévisionnel s'élève à 160 000 € et le plan de financement est le suivant :

DEPENSES	160 000 €
1. Cachets et charges	120 000 €
2. Communication	15 000 €
3. Locations diverses et taxes	25 000 €
Transport, restauration, hébergement, taxes	
RECETTES	160 000 €
Recettes propres	60 000 €
Subvention du Conseil Régional d'Aquitaine	10 000 €
Subvention du Conseil Général des Landes	10 800 €
Ville de Dax	79 200 €

Les crédits correspondants aux dépenses et aux recettes sont inscrits au Budget Primitif de la Ville, exercice 2014.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE DR STEPHANE MAUCLAIR, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE le programme de la saison culturelle 2014/2015 comme proposé en annexe,

FIXE les tarifs des différents spectacles payants tels que présentés en annexe,

APPROUVE le principe de remboursement des billets,

SOLLICITE des subventions du Conseil Régional d'Aquitaine et du Conseil Général des Landes à leur taux maximum,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces contractuelles relatives à la saison culturelle 2014/2015.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20140626-13-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ
Vice-Président du Conseil
Général des Landes**

Affichée le : 30 Juin 2014

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».